

CONSEIL INTERNATIONAL D'AMNESTY INTERNATIONAL.

De nouveaux défis à relever en matière de droits de l'homme

Index AI : ORG 50/18/97

Le Cap -- L'archevêque Desmond Tutu a "ajouté sa signature" lors du Conseil international (CI) d'Amnesty International, prenant ainsi part à la campagne qu'a lancée l'Organisation pour commémorer le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

S'adressant aux 500 membres d'Amnesty International venus du monde entier, l'archevêque a voulu souligner, au regard des événements survenus en Afrique du Sud, l'importance d'une action internationale en faveur des droits fondamentaux. Il a remercié les membres de l'Organisation pour leur lutte contre les violations des droits de l'homme dans ce pays.

Lors de la réunion qui a eu lieu hier (jeudi 18 décembre 1997), Desmond Tutu a signé le recueil de serments d'Amnesty International, s'engageant ainsi à « tout faire pour que la Déclaration universelle des droits de l'homme soit respectée dans le monde entier ».

La campagne organisée par Amnesty International pour commémorer l'anniversaire de la Déclaration universelle a été lancée au Cap le 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme. Tout au long de l'année à venir, des membres de l'Organisation dans une centaine de pays vont demander aux citoyens du monde entier de prêter le même serment, et d'œuvrer en faveur des droits fondamentaux.

Amnesty International espère rassembler ainsi des millions de signatures, qu'elle remettra à la fin de la campagne au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, comme témoignage du soutien populaire à la cause des droits de l'homme de par le monde.

Le lancement de la campagne a eu lieu avant l'ouverture du 23^e Conseil International, la plus haute instance décisionnelle d'Amnesty International. Le Conseil International a pris fin aujourd'hui, après une semaine de débat sur les stratégies et les lignes de conduite de l'Organisation.

Cette instance a pris 80 décisions environ, dont les suivantes :

– l'Organisation a confirmé à quel point il était important de promouvoir tous les droits fondamentaux, y compris les droits économiques et sociaux, à l'heure où certains gouvernements adoptent une approche sélective en la matière ;

– Amnesty International renforcera son action auprès organisations intergouvernementales, comme les Nations unies, et travaillera avec les instances menant une action humanitaire et des initiatives en faveur de la paix ou du développement, afin d'accroître l'importance des droits de l'homme dans ces domaines ;

– l'Organisation développera les activités destinées à ce que le secteur économique accorde une plus grande place aux droits fondamentaux, en développant notamment des codes de conduite pour le monde des affaires ;

– Amnesty International s'adressera aux gouvernements qui s'abstiennent de prendre des mesures pour lutter contre les atteintes aux droits fondamentaux, telles que les actes de violence contre les femmes, y compris lorsque les responsables de tels agissements ne sont pas des agents de l'État.

« Amnesty International entend, par le biais de sa campagne sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et des décisions les plus importantes de son Conseil international, inspirer une nouvelle génération de militants des droits de l'homme, et engager les gouvernements, mais aussi d'autres intervenants, à mettre fin aux atteintes aux droits les plus élémentaires », a déclaré Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International.

Le Conseil international a également élu un nouveau Comité exécutif international, dont voici

les membres :

Colm O'Cuanachain (Irlande), nouveau membre
Mary Gray (États-Unis), trésorier international réélu
Habiba Hasan (Pakistan), nouveau membre
Menno Kaminga (Pays-Bas), membre réélu
Robin Rickard (Royaume-Uni), membre réélu
Mahmoud Ben Romdhane (Tunisie), membre réélu
Cristina Sganga (Secrétariat international), nouveau membre
Susan Waltz (États-Unis), membre réélu, présidente en poste
Samuel Zan (Ghana), nouveau membre l